



Comment ouvrir un compte bancaire sans papier

Par renoire76, le 08/04/2012 à 06:13

Bonjour,rrnrnPouvez-vous, s'il vous plait me dire ,comment aidez mon amie à ouvrir un compte bancaire quand on est sans papier. Elle a déjà essayée dans quelques banques mais chaque fois on lui demande la carte de séjour. rnrnMerci pour vos réponses.rnrnCordialement.

Par amajuris, le 08/04/2012 à 09:46

bjr,rnje suis surpris que les banques lui demandent un titre de séjour.rnmais il me semble qu'il lui faut des papiers prouvant son identité.rncdt

Par alterego, le 08/04/2012 à 12:34

Bonjour,

Comme toute personne physique résidant en France, un étranger, européen ou non peut, ouvrir un compte bancaire sur notre territoire.

L'étranger doit présenter une pièce d'identité en cours de validité, à savoir son passeport ou une carte d'identité ou un titre de séjour ainsi qu'un justificatif de domicile.

Si la régularité du séjour n'a en principe pas de conséquences sur les possibilités d'ouverture d'un compte, certains établissements bancaires peuvent exiger la production du titre de séjour.

Cordialement

Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.

Par **najta**, le **16/11/2012 à 12:18**

Bonjour , avez vous trouvez une solution pour votre amie? je suis ds le mm cas

Par **kmla**, le **26/12/2012 à 17:25**

Bonjour,rnrnJe suis dans le même cas que vous, j'ai essayer à la cic et la banque postale, on m'a dit que la loi à été durci depuis 2 ans, et qu'il fallait absolument une pièce d'identité en cours de validité.

Par **amajuris**, le **26/12/2012 à 17:48**

bsr,rnje ne crois pas que la loi ait été durcie, il faut prouver toujours son identité avec un document d'identité valable donc non périmé.rnce qui me semble normal et logique pour ce type d'opérations.rncdt